

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 13 février 2015

Membres présents : 13 – Procurations : 02 - Votants : 15

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 13 février 2015 à 18 heures.

Lecture est donnée du Procès-Verbal de la réunion du 23 janvier 2015.

Le Conseil municipal délibère ensuite, sous la présidence Monsieur le Maire, sur les points suivants :

1. Opération réaménagement du Groupe Scolaire : Dossier de Consultation des Entreprises

Adoption unanime du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) présenté par le Maître d'œuvre « Le Compas dans l'œil » et autorisation de lancement d'un appel d'offres en procédure adaptée.

2. EPF-SMAF : adhésion de nouvelles collectivités

Accord unanime pour valider les adhésions à l'EPF-SMAF du syndicat intercommunal à vocation unique « Assainissement des Bords de Sioule », de la communauté de communes « Entre Allier et Bois Noirs » et de la commune de Saint-Pierre-de-Bourlhonne.

Questions diverses

a) Travaux de déneigement

La municipalité et les habitants de Charbonnières-les-Vieilles expriment leur satisfaction à l'équipe des agents techniques de la commune pour le déneigement. Lors des fortes chutes de neige, ces derniers ont travaillé de nuit, à partir de 2h du matin, afin que toutes les voiries communales soient praticables aux premières heures.

b) Garderie périscolaire du mercredi midi

Compte tenu de la courte durée de cette garderie, et du petit nombre d'enfants concernés, il a été décidé que la participation des familles serait de un ticket par enfant pour quatre mercredis.

c) Rénovation de l'appartement de la « Maison Montpiéd »

Cet appartement a fait l'objet d'une demande de location pour la mi-mars, sa rénovation va être entreprise dès la dernière semaine de février.

d) Radar pédagogique

La commune de Manzat avait mis à notre disposition son radar pédagogique, mais le test a été quelque peu perturbé par une panne électronique de l'appareil.

e) Formation aux premiers secours du personnel communal

Les agents de la commune, et particulièrement ceux qui travaillent avec les enfants à l'école, ont demandé de bénéficier d'une formation aux premiers secours pour être efficaces en cas de besoin. Si celle-ci ne peut être assurée par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), organisme de formation dédié des collectivités, une recherche sera faite pour une formation spécifique pour les agents de la commune.

f) Dossier d'accessibilité pour les ERP

Les Etablissements Recevant du Public (ERP) communaux ou privés (tels les commerces), ont une obligation d'accessibilité aux handicapés (auditifs, mentaux, moteurs, visuels) au 1^{er} janvier 2015. Pour déterminer si les bâtiments communaux concernés sont accessibles, un diagnostic va être financé par Manzat Communauté pour ses communes membres. Pour Charbonnières-les-Vieilles, sont concernés : la mairie, la salle polyvalente, l'école, l'église, le stade et les toilettes publiques. Pour les bâtiments non accessibles au 1^{er} janvier 2015, des « Agendas d'accessibilité programmée » (Ad'Ap) devront être déposés en préfecture avant le 27 septembre 2015.

g) Recensement de la population

Il s'est terminé en début de semaine 7 dans notre commune. Les données seront (compulsées) ? par l'INSEE et nous aurons les résultats d'ici la fin de l'année.

h) Aménagement des ateliers communaux

Des plans ont été réalisés et sont prêts à être exécutés. Les travaux débiteront dans les prochaines semaines.

i) Noms de rues dans les villages

Le recensement de la population a permis de confirmer l'intérêt de dénommer les rues des villages. Le sujet sera abordé dans les prochains comités de villages.

j) Détecteurs incendie

11 détecteurs de fumée vont être acquis pour être installés dans les logements locatifs communaux. Une consultation est en cours.

k) Nettoyage de caniveaux

Une opération de nettoyage de caniveaux sera programmée au printemps, dans les villages de la commune.

l) Bouchage des trous

Dès la fin de la période hivernale, une opération de rebouchage des nids de poule sera entreprise sur la commune.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations que lui a consenties le Conseil Municipal :

- Lotissement des Falvards : acceptation d'un devis d'extension électrique du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme, pour un montant de 500 € TTC.
- Acceptation d'un devis DEKRA de 60 € TTC pour la vérification annuelle obligatoire du tracteur.
- Achat de 10 tables pour la salle polyvalente au prix de 648 € TTC (540 € HT).